Employment and Immigration Canada
Emploi et Immigration Canada

Annuities Annual Report

1980-1981

Canada

Annuities Annual Report

1980-1981

PN 102/81

Deputy Minister and Chairman
Employment and Immigration Canada

Sous-ministre et Président
Emploi et Immigration Canada

The Honourable Lloyd Axworthy,
P.C., M.P.,
Minister of Employment and
Immigration
OTTAWA, Ontario

Sir:

On behalf of the Canada Employment and Immigration Commission, I have the honour to submit for the information of Parliament the annual report on Government Annuities, covering the period from April 1, 1980 to March 31, 1981.

The report is prepared in compliance with Section 18 of the Government Annuities Improvement Act.

Respectfully submitted,

M.A.J. Lafontaine

History

The sale of government annuities officially began on September 1, 1908 with the enactment of the Government Annuities Act. The purpose of the Act was to encourage Canadians to provide for their later years.

The active sale of annuities continued for nearly 60 years. Between 1940 and 1950, employers, societies and associations turned in steadily increasing numbers to the purchase of government annuities as a means of providing pensions for their employees and members. However, a significant change in the sale of annuities took place during the 1950s. Though sales on an individual basis remained high, there was a marked reduction in sales to employers. Because of the $1,200 purchasable maximum on annuities, companies looked to private underwriters to provide higher levels of pension revenue for their employees.

At the close of 1967, a Cabinet directive officially ended the active promotion of government annuities and the sales force was disbanded. Improved forms of social legislation, such as the Canada Pension Plan, the Guaranteed Income Supplement and Old Age Security had become more effective in meeting the needs of retired Canadians.

By the mid-1970s, rapidly rising interest rates, along with other inflationary pressures, prompted the Government to increase the rate of return on annuities through the Government Annuities Improvement

.../2

Act. Prior to the Improvement Act, the average rate of interest on annuities was about 4 per cent. Effective April 1, 1975, the interest rate was raised to 7 per cent on annuities which had not yet matured. The Improvement Act also provided for percentage increases in benefit to be applicable at the date of contract maturity. These percentage increases (ranging from 10 per cent for contracts with an original interest rate of $5\frac{1}{4}$ per cent to 32 per cent for contracts with an original rate of 3 per cent) were also applied to contracts already under payment, effective from April 1, 1975.

The Improvement Act formally discontinued the sale of government annuities. However, it extended until March 31, 1979, the registration of new employees under existing group contracts. It also allowed the maximum yearly annuity of $1,200 to be exceeded in order to accomodate the enrichment features related to the 7 per cent rate of return.

Workload statistics

The Annuities Branch continues to administer government annuity contracts now under payment and those to come under payment in future years. The servicing of these contracts will continue into the twenty-first century.

Since 1908, more than 553,000 annuity contracts and group certificates have been issued. Of these, about 121,100 contracts and group certificates are still in a deferred payment status, while 143,170 are currently under payment. Annuities under payment were held during

.../3

the fiscal year by nearly 118,500 annuitants who received approximately 1.5 million cheques. As for annuities not yet under payment, the following table provides a schedule of dates at which these annuities are slated to mature.

	Deferred Individual Contracts	Deferred Group Pension Certificates	Total
*Before April 1, 1981	250e	500e	750
April 1, 1981 - Mar. 31, 1985	8,827	17,460	26,287
April 1, 1985 - Mar. 31, 1990	9,612	26,718	36,330
April 1, 1990 - Mar. 31, 1995	6,239	23,065	29,304
April 1, 1995 - Mar. 31, 2000	3,374	13,503	16,877
April 1, 2000 - Mar. 31, 2005	1,894	5,991	7,885
April 1, 2005 - Mar. 31, 2010	1,051	1,236	2,287
April 1, 2010 - Mar. 31, 2015	590	246	836
April 1, 2015 - Mar. 31, 2020	293	50	343
After March 31, 2020	115	8	123
	32,245	88,877	121,122

e - estimate

The Annuities Branch underwrote 1,935 group pension plans over the years. As of March 31, 1981, there were 113 plans under which contributions can still be expected, 646 plans under which contributions have been formally suspended and 1,176 plans which have been discontinued. During the 1980/81 fiscal year, 5,542 certificates reached the payment stage, leaving about 88,877 certificates not yet under payment.

For individual contracts, 2,210 annuities matured for payment during this same period. The yearly number of contracts coming under payment continued to decline. In the deferred state, there remain fewer than 32,300 contracts.

---

*Contracts and certificates with vesting dates prior to April 1, 1981 that will come under payment as soon as the annuitant is located and/or the proof of age and identity satisfied.

Mortality experience

There were 6,183 annuities in payment that were either terminated or adjusted because of death (3,569 group certificates and 2,614 individually purchased annuities), a marginal increase from the previous year. Male annuitants held 4,476 of those contracts and female annuitants held 1,707. The average age at death for male annuitants was 76.5, the same as for the previous year. Female annuitants averaged 82.8 years of age at death, a slight rise over last year.

The amount of reserve released as a result of death involving annuities in payment came close to $18.2 million. Of this amount, $13.8 million resulted from complete termination of annuity contracts. The remaining $4.4 million emerged from the consequential reduction of reserve factors (after the annuitants' deaths) for annuities with a guaranteed period and of joint and last survivor contracts.

Centenarians

Thirty annuitants became centenarians during the year. Taking deaths among the centenarians into account, the net increase in the number of centenarians was 12 for a total of 65 as of March 31, 1981. Twenty of these are male, a net increase of nine among the male centenarians. The three oldest annuitants, all females, were 105 years old.

.../5

Financial statement

Total receipts, including the interest credited to the account, amounted to $82.9 million, a decrease of $1.7 million from the previous fiscal year. Premium income totalled $1.8 million, compared to $2.4 million in the previous fiscal year.

Disbursements increased slightly by $0.4 million over the previous fiscal year to a total of $97.6 million in 1980-81. Payments under vested annuities rose by $1.5 million to a total of $92.2 million. Remaining disbursement of $5.4 million included $3.9 million for refunds of premiums, $1.3 million for lump sum settlements of guaranteed instalments and $0.2 million for miscellaneous payments.

While total disbursements exceeded receipts by some $14.7 million for the year, total actuarial liabilities ($1,190 million as of March 31, 1981) were $15.9 million lower than at the previous year-end. As a result, there was an actuarial surplus of about $1.2 million for the 1980-81 fiscal year.

The surplus arose, generally, because the level of mortality of annuitants with annuities in payment was higher than the level of mortality assumed in calculating the actuarial liabilities. In particular, the amount of reserve released as a result of death for annuities in payment exceeded the amount of reserve expected to be released (on the basis of mortality valuation assumptions). This excess led to the net actuarial surplus during the year.

.../6

Actuarial certificate

The Director, Actuarial Services, has certified that the reserves determined in respect of annuity contracts in force as of March 31, 1981 (as per the valuation summary reproduced herein) were calculated in accordance with subsection 15(1) of the Government Annuities Improvement Act and Regulations pertaining thereto, and make good and sufficient provision for all obligations guaranteed under the terms of the government annuity contracts in force as of March 31, 1981.

.../7

Valuation March 31, 1981 of Annuity Contracts and Certificates

Classification	Number	Amount of annuity	Present value of annuities in force
Vested: (in payment)			
Males, ordinary annuities	39,624	$26,435,141	$159,564,450
Females, ordinary annuities	30,039	16,113,356	107,625,980
Males, guaranteed annuities	43,742	19,529,136	259,651,115
Females, guaranteed annuities	14,225	7,486,638	74,159,324
Reducing at Old Age Security Age	3,700	5,211,522	22,679,444
Last survivor ordinary	4,161	3,049,170	28,458,996
Last survivor guaranteed	119	54,739	565,875
Annuities certain	6,131	4,091,649	12,847,459
Temporary annuities	1,429	472,902	1,303,075
Total vested	143,170	$92,444,253	$666,855,718
Deferred contracts and certificates	121,122e		$523,179,105
Death benefits by instalments	80		117,939
Cheques due on suspended annuities			144,301
Total	264,372		$1,190,297,063

e - estimate

Report to the
Minister of Employment and Immigration
on the examination of the
accounts and financial statements of the
GOVERNMENT ANNUITIES ACCOUNT
for the year ended March 31, 1981

The Honourable Lloyd Axworthy, P.C., M.P.
Minister of Employment and Immigration
Ottawa, Ontario

I have examined the balance sheet of the Government Annuities Account as at March 31, 1981 and the statements of revenue and expenditure, and unpaid annuities for the year then ended. My examination was made in accordance with generally accepted auditing standards, and accordingly included such tests and other procedures as I considered necessary in the circumstances.

In my opinion, these financial statements present fairly the financial position of the Government Annuities Account as at March 31, 1981 and the results of its operations for the year then ended in accordance with the accounting policy set out in Note 2 to the financial statements and generally accepted accounting principles applied on a basis consistent with that of the preceding year.

Kenneth M. Dye

Auditor General of Canada

Ottawa, Ontario
August 20, 1981

GOVERNMENT ANNUITIES ACCOUNT
(Established by the Government Annuities Act)

Balance Sheet
as at March 31, 1981

ASSETS

	1981	1980
Deposit with the Receiver General for Canada	$ 1,112,208,226	$ 1,125,604,424
Accrued interest due from Canada	80,968,654	82,117,868
Accounts receivable	33,336	453,916
	$ 1,193,210,216	$ 1,208,176,208

LIABILITIES

	1981	1980
Accounts payable	$ 51,942	$ 373,372
Actuarial surplus due to Canada	2,781,091	1,583,229
Unpaid annuities	1,190,377,183	1,206,219,607
	$ 1,193,210,216	$ 1,208,176,208

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Approved:

Acting Executive Director
Finance and Administration
Canada Employment and Immigration Commission

Approved:

Chairman
Canada Employment and Immigration Commission

GOVERNMENT ANNUITIES ACCOUNT

Statement of Revenue and Expenditure for the year ended March 31, 1981

	1981	1980
Revenue		
Interest	$ 81,031,163	$ 82,117,868
Premiums	1,823,650	2,373,537
Other	19,902	64,375
	82,874,715	84,555,780
Expenditure		
Annuities paid	93,600,090	92,036,478
Refunds of premiums	3,781,865	4,836,863
Unclaimed annuities (Note 3)	137,322	336,088
	97,519,277	97,209,429
Excess of expenditure over revenue before actuarial surplus	14,644,562	12,653,649
Actuarial surplus - Excess of the recorded unpaid annuities over the calculated unpaid annuities at year-end	1,197,862	1,583,229
Excess of expenditure over revenue for the year	$ 15,842,424	$ 14,236,878

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

GOVERNMENT ANNUITIES ACCOUNT

Statement of Unpaid Annuities
for the year ended March 31, 1981

	1981	1980
Balance at beginning of the year ..	$ 1,206,219,607	$ 1,220,456,485
Excess of expenditure over revenue for the year	15,842,424	14,236,878
Balance at end of the year	$ 1,190,377,183	$ 1,206,219,607
Balance at end of the year comprises:		
Annuitants' premiums and accrued interest for unmatured annuities	$ 523,259,225	$ 547,102,668
Present value of matured annuities	667,117,958	659,116,939
	$ 1,190,377,183	$ 1,206,219,607

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

GOVERNMENT ANNUITIES ACCOUNT

Notes to Financial Statements
March 31, 1981

1. Authorization and purpose

The Government Annuities Account was established in 1908 by the Government Annuities Act c. G6, R.S. and modified by the Government Annuities Improvement Act 1974-75-76, c. 83.

The purpose of the Account was to assist individuals and groups of Canadians to provide for their later years by the purchase of Government annuities. The purpose of the Improvement Act, assented to on December 20, 1975, was to increase the rate of return on Government Annuity contracts, to increase their flexibility and to discontinue future sales thereof.

The Account is administered by the Canada Employment and Immigration Commission and operates through the Consolidated Revenue Fund.

2. Significant accounting policies

(a) Calculation of unpaid annuities

In accordance with section 15 of the Government Annuities Improvement Act and Regulations, unpaid annuities represent accumulated premiums and accrued interest for unmatured annuities and the present value of matured annuities actuarially determined on the basis of such rate or rates of interest and mortality tables as are prescribed.

(b) Actuarial surplus

If at the end of any fiscal year the calculation of unpaid annuities exceeds or is less than the recorded unpaid annuities, the difference results in an actuarial deficit or surplus which is credited or charged to the Government Annuities Account within the Consolidated Revenue Fund.

(c) Basis of accounting

The accounts of the Government Annuities Account are maintained on an accrual basis.

(d) Revenue - Interest

Interest is calculated annually on unpaid annuities, at a rate of seven per cent, as required by the Government Annuities Improvement Act.

3. Unclaimed annuities

The unclaimed annuities represent amounts transferred to the Consolidated Revenue Fund for annuities which cannot be paid because annuitants cannot be located.

4. Services provided without charge

Administrative expenditures of the Government Annuities Account are provided by the Canada Employment and Immigration Commission.

For the fiscal year ended March 31, 1981, these expenditures totalled $3,499,000 ($3,223,000 for 1980). Included therein are amounts for services provided without charge by other government departments to the Commission.

Emploi et Immigration Canada
Employment and Immigration Canada

Rapport annuel des rentes sur l'État 1980-1981

Canada

Rapport annuel des rentes sur l'État 1980-1981

PN.102/81

Sous-ministre et Président
Emploi et Immigration Canada

Deputy Minister and Chairman
Employment and Immigration Canada

L'honorable Lloyd Axworthy
C.P., M.P.,
Ministre de l'Emploi et de
l'Immigration
OTTAWA (Ontario)

Monsieur le Ministre,

Au nom de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, j'ai l'honneur de vous présenter, pour la gouverne du Parlement, le rapport annuel des rentes sur l'Etat, portant sur la période du 1er avril 1980 au 31 mars 1981.

Ce rapport a été établi en conformité avec l'article 18 de la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'Etat.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

M.A.J. Lafontaine

Historique

La vente de contrats de rentes sur l'Etat a officiellement commencé le 1er septembre 1908, date d'entrée en vigueur de la Loi relative aux rentes sur l'Etat. Celle-ci avait pour but d'aider les Canadiens à subvenir à leurs besoins pendant la retraite.

La vente active de contrats de rentes s'est poursuivie pendant près de 60 ans. Entre 1940 et 1950, un nombre sans cesse croissant d'employeurs, de sociétés et d'associations ont acheté des contrats de rentes sur l'Etat afin d'assurer une pension à leurs employés ou membres. Toutefois, la vente de contrats de rentes a subi d'importants changements au cours des années 1950; alors que la vente de contrats individuels demeurait élevée, celle des contrats collectifs subissait une diminution marquée. Etant donné le plafond de $1,200 de rentes annuelles, les compagnies se sont tournées vers les assureurs privés pour offrir à leurs employés une pension plus élevée.

Vers la fin de 1967, le gouvernement démembrait le service de vente des rentes sur l'Etat et cessait toute publicité concernant ce programme. L'amélioration des mesures législatives d'ordre social, comme le Régime de pension du Canada, le Supplément du revenu garanti et le Régime de sécurité de la vieillesse, permettait de mieux satisfaire les besoins des Canadiens à la retraite.

Vers le milieu des années 1970, l'augmentation rapide des taux d'intérêt, conjuguée à d'autres poussées inflationnistes, a amené

.../2

le gouvernement à relever le taux d'intérêt versé à l'égard des rentes, par l'adoption de la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'Etat. Auparavant, le taux moyen d'intérêt était d'environ 4 %. Le 1er avril 1975, le taux d'intérêt était porté à 7 % dans le cas des rentes non échues. La Loi prévoyait également des augmentations de rentes (qui variaient entre 10 % dans le cas de contrats dont le taux d'intérêt était de 5¼ %, et 32 % dans le cas de contrats portant un taux d'intérêt de 3 %) applicables tant aux contrats venant à échéance qu'à ceux déjà échus.

La Loi sur l'augmentation du rendement des rentes mettait officiellement fin à la vente de contrats de rentes sur l'Etat. Toutefois, elle accordait aux employeurs jusqu'au 31 mars 1979 pour inscrire de nouveaux employés aux contrats collectifs déjà en vigueur. Elle permettait également de dépasser le plafond de $1,200 de rentes annuelles afin de permettre aux détenteurs de contrats de profiter de la majoration liée au taux d'intérêt de 7 %.

Données sur l'administration

La Direction des rentes continue d'administrer les contrats échus et ceux qui viendront à échéance dans les prochaines années. L'administration des contrats actuels se poursuivra au-delà de l'an 2000.

Depuis 1908, plus de 553,000 contrats individuels et certificats collectifs ont été émis. Parmi ceux-ci, environ 121,100 sont toujours en jouissance différée, alors que 143,170 autres sont actuellement échus. Au cours de l'année financière, près de 118,500 rentiers recevaient des versements au titre des rentes, ce qui

.../3

représente environ 1.5 million de chèques. Dans le cas des rentes qui ne sont pas encore venues à échéance, le tableau suivant donne un aperçu des dates auxquelles les versements débuteront.

	Contrats individuels différés	Certificats collectifs différés	Total
*Avant le 1er avril 1981	250(e)	500(e)	750
1er avril 1981 au 31 mars 1985	8,827	17,460	26,287
1er avril 1985 au 31 mars 1990	9,612	26,718	36,330
1er avril 1990 au 31 mars 1995	6,239	23,065	29,304
1er avril 1995 au 31 mars 2000	3,374	13,503	16,877
1er avril 2000 au 31 mars 2005	1,894	5,991	7,885
1er avril 2005 au 31 mars 2010	1,051	1,236	2,287
1er avril 2010 au 31 mars 2015	590	246	836
1er avril 2015 au 31 mars 2020	293	50	343
Après le 31 mars 2020	115	8	123
	32,245	88,877	121,122

(e) Est.

Au cours des années, la Direction des rentes a souscrit 1,935 contrats collectifs de rentes. Au 31 mars 1981, des cotisations pouvaient encore être versées à l'égard de 113 de ces contrats, et avaient été officiellement suspendues à l'égard de 646 autres; d'autre part, quelque 1,176 contrats avaient été abandonnés. Au cours de l'année financière 1980-1981, 5,542 certificats sont venus à échéance, ce qui laisse 88,877 certificats non échus.

Dans le cas des contrats individuels, 2,210 contrats sont venus à échéance au cours de cette même période; le nombre annuel de contrats venant à échéance a continué à diminuer. Moins de 32,300 contrats demeuraient en jouissance différée.

---

*Certaines rentes à l'égard de contrats individuels ou collectifs dont les dates d'échéance sont antérieures au 1er avril 1981 commenceront à être servies dès qu'on aura retrouvé le rentier ou qu'on aura obtenu une justification de l'âge et de l'identité.

.../4

Données sur la mortalité

Au total, 6,183 rentes ont cessé d'être servies ou ont été redressées en raison du décès de leur détenteur (3,569 certificats collectifs et 2,614 contrats individuels). Il s'agit d'une légère augmentation par rapport à l'année précédente, les hommes détenant 4,476 de ces rentes et les femmes, 1,707. L'âge moyen des hommes au moment du décès était le même que l'an dernier, soit 76.5 ans. Dans le cas des femmes, il était un peu plus élevé que l'an dernier, soit 82.8 ans.

Le montant des réserves retranchées par suite du décès de rentiers s'élevait à presque $18.2 millions. De cette somme, $13.8 millions découlent de la liquidation entière de la rente. Les autres $4.4 millions sont attribuables à la réduction des réserves (après le décès du rentier) à l'égard de rentes avec annuités certaines ou de rentes réversibles.

Centenaires

Trente rentiers sont devenus centenaires au cours de l'année. Compte tenu des décès parmi les centenaires, l'augmentation nette du nombre de centenaires a été de 12, pour un total de 65 au 31 mars 1981. Vingt d'entre eux étaient des hommes, soit une augmentation nette de 9 centenaires masculins. Les trois rentiers les plus âgés, toutes des femmes, avaient 105 ans.

Bilan financier

Le montant total des rentrées d'argent, en incluant l'intérêt crédité au compte, s'élevait à $82.9 millions, soit une diminution de $1.7 million par rapport à l'année précédente. Les recettes provenant des cotisations représentaient $1.8 million, par opposition à $2.4 millions au cours de l'année financière précédente.

.../5

Les débours ont subi une légère augmentation de $0.4 million par rapport à l'année financière précédente, pour un total de $97.6 millions. Le montant des rentes versées a augmenté de $1.5 million, pour un total de $92.2 millions. Les $5.4 millions qui restent répartissent comme suit: $3.9 millions au titre de remboursement des cotisations, $1.3 million au titre du règlement forfaitaire de versements garantis et $0.2 million au titre de versements divers.

Le montant total des sorties d'argent était de $14.7 millions supérieur au montant total des rentrées d'argent pour l'année. Au 31 mars 1981, le montant total des obligations actuarielles s'élevait à $1,190 millions, soit une diminution de $15.9 millions par rapport à la fin de l'année précédente. En conséquence, le surplus actuariel était de $1.2 million pour l'année financière 1980-1981.

Ce surplus découle généralement du fait que le niveau de mortalité des rentiers dont les rentes sont échues est plus élevé que le niveau de mortalité supposé lors du calcul des obligations actuarielles. Plus particulièrement, le montant des réserves retranchées par suite du décès de rentiers est supérieur à celui qu'on s'attendait à retrancher (selon les hypothèses de mortalité). Cet excédent explique en grande partie le surplus actuariel net enregistré au cours de l'année.

Certificat actuariel

Le Directeur du service de l'actuariat a attesté que les réserves prévues à l'égard des contrats de rentes en vigueur au 31 mars 1981 (selon le sommaire d'évaluation ci-joint) ont été calculées conformément au paragraphe 15(1) de la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'Etat et des règlements y afférents, et qu'elles sont suffisantes pour acquitter toutes les rentes garanties en vertu des modalités des contrats de rentes sur l'Etat en vigueur au 31 mars 1981.

.../6

Valeur des contrats et certificats de rentes au 31 mars 1981

Classification	Nombre	Montant de la rente	Valeur actuelle des rentes en vigueur
Rentes échues (services)			
Hommes, rentes ordinaires	39,624	$26,435,141	$159,564,450
Femmes, rentes ordinaires	30,039	16,113,356	107,625,980
Hommes, rentes garanties	43,742	19,529,136	259,651,115
Femmes, rentes garanties	14,225	7,486,638	74,159,324
Rentes décroissantes à compter de l'âge d'admissibilité à la pension de sécurité de la vieillesse	3,700	5,211,522	22,679,444
Rentes réversibles, ordinaires	4,161	3,049,170	28,458,996
Rentes réversibles, garanties	119	54,739	565,875
Rentes certaines	6,131	4,091,649	12,847,459
Rentes temporaires	1,429	472,902	1,303,075
Total des rentes échues	143,170	$92,444,253	$666,855,718
Contrats et certificats de rentes différées	121,122(e)		$523,179,105
Prestations de décès périodiques	80		117,939
Chèques à émettre à l'égard de rentes suspendues			144,301
Total	264,372		$1,190,297,063

(e) Est.

Rapport au ministre de
l'Emploi et de l'Immigration
sur la vérification des comptes
et des états financiers du
COMPTE DES RENTES SUR L'ÉTAT
pour l'exercice terminé le 31 mars 1981

L'honorable Lloyd Axworthy, C.P., député
Ministre de l'Emploi et de l'Immigration
Ottawa (Ontario)

J'ai vérifié le bilan du Compte des rentes sur l'État au 31 mars 1981 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état des rentes non versées pour l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Compte des rentes sur l'État au 31 mars 1981 ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées dans la note 2 aux états financiers et les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

le Vérificateur général du Canada,

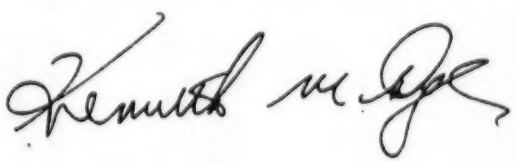

Ottawa (Ontario)
le 20 août 1981

COMPTE DES RENTES SUR L'ÉTAT
(Constitué en vertu de la Loi relative aux rentes sur l'État)

Bilan au 31 mars 1981

ACTIF

	1981	1980
Dépôt auprès du Receveur général du Canada	$ 1,112,208,226	$ 1,125,604,424
Intérêts courus à recevoir du Canada	80,968,654	82,117,868
Débiteurs	33,336	453,916
	$ 1,193,210,216	$ 1,208,176,208

PASSIF

	1981	1980
Créditeurs	$ 51,942	$ 373,372
Surplus actuariel à verser au Canada	2,781,091	1,583,229
Rentes non versées	1,190,377,183	1,206,219,607
	$ 1,193,210,216	$ 1,208,176,208

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé:

le Directeur exécutif par intérim
Finances et administration
Commission de l'emploi et
de l'immigration du Canada

Approuvé:

le Président
Commission de l'emploi et
de l'immigration du Canada

COMPTE DES RENTES SUR L'ÉTAT

État des revenus et dépenses pour l'exercice terminé le 31 mars 1981

	1981	1980
Revenus		
Intérêts	$ 81,031,163	$ 82,117,868
Primes	1,823,650	2,373,537
Autres	19,902	64,375
	82,874,715	84,555,780
Dépenses		
Rentes payées	93,600,090	92,036,478
Remboursement de primes	3,781,865	4,836,863
Rentes non réclamées (note 3)	137,322	336,088
	97,519,277	97,209,429
Excédent des dépenses sur les revenus avant le surplus actuariel	14,644,562	12,653,649
Surplus actuariel - excédent des rentes non versées comptabilisées sur les rentes non versées selon le calcul à la fin de l'exercice	1,197,862	1,583,229
Excédent des dépenses sur les revenus pour l'exercice	$ 15,842,424	$ 14,236,878

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

COMPTE DES RENTES SUR L'ÉTAT

État des rentes non versées pour l'exercice terminé le 31 mars 1981

	1981	1980
Solde au début de l'exercice	$ 1,206,219,607	$ 1,220,456,485
Excédent des dépenses sur les revenus pour l'exercice	15,842,424	14,236,878
Solde à la fin de l'exercice	$ 1,190,377,183	$ 1,206,219,607
Le solde à la fin de l'exercice comprend:		
Primes versées par les rentiers et les intérêts courus sur les rentes non échues	$ 523,259,225	$ 547,102,668
Valeur actuelle des rentes échues	667,117,958	659,116,939
	$ 1,190,377,183	$ 1,206,219,607

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

COMPTE DES RENTES SUR L'ÉTAT

Notes afférentes aux états financiers du 31 mars 1981

1. Autorisation et but

Le Compte des rentes sur l'état a été constitué en 1908 en vertu de la Loi relative aux rentes sur l'État c. G6, S.R. et modifié par la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État 1974-75-76, c. 83.

Le but du Compte était d'encourager les individus et groupes de Canadiens à pourvoir à leurs besoins futurs par l'achat de rentes sur l'État. La Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État, sanctionnée le 20 décembre 1975, avait pour buts d'augmenter le taux de rendement des contrats de rente sur l'État et d'augmenter la flexibilité des modalités; elle a mis fin à la vente de rentes sur l'État.

Le Compte est administré par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et fait partie du Fonds du revenu consolidé.

2. Principales conventions comptables

a) Calcul des rentes non versées

Conformément à l'article 15 de la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État et aux règlements, les rentes non versées comprennent les primes accumulées et l'intérêt couru sur les rentes non échues ainsi que la valeur actuelle des rentes échues déterminée selon une méthode actuarielle fondée sur le(s) taux d'intérêt et les tables de mortalité ainsi que prescrit.

b) Surplus actuariel

Lorsque, à la fin d'un exercice, les rentes non versées, ainsi que calculées, dépassent les rentes non versées comptabilisées ou leur sont inférieures, la différence représente le déficit ou le surplus actuariel lequel est crédité ou imputé au Compte des rentes sur l'État dans le Fonds du revenu consolidé.

c) Système comptable

Les comptes du Compte des rentes sur l'État sont maintenus selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

d) Revenus - Intérêts

Les intérêts sont calculés annuellement, au taux de sept p. 100 conformément à la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État, sur le solde des rentes non versées.

3. Rentes non réclamées

Les rentes non réclamées comprennent les montants virés au Fonds du revenu consolidé à l'égard des rentes qui ne peuvent être versées parce que les rentiers sont introuvables.

4. Services fournis gratuitement

Les frais d'administration du Compte des rentes sur l'État sont à la charge de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 1981, ces frais se chiffrent à $3,499,000 ($3,223,000 en 1980) et comprennent le coût des services fournis gratuitement à la Commission par d'autres ministères.